

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 juin 2021**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 1**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 29/06/2021  
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/06/2021  
(accusé de réception du 29/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI)**

**La commune de Quimper a décidé de se doter d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) travaillée ces derniers mois.**

\*\*\*

La programmation pluriannuelle des investissements permet de planifier les investissements retenus en lien avec les capacités financières de la collectivité possède et/ou qu'elle fait évoluer par sa stratégie financière (sur la gestion courante mais aussi en matière de recherche de financement).

Fruit des études et des arbitrages opérés, elle est la rencontre entre le projet politique, les besoins et obligations en matière d'investissement et la capacité financière de la commune (et notamment les couts/économies induits par les investissements).

Elle est à la fois ambitieuse, réaliste et dynamique.

Ambitieuse car elle traduit les orientations contenues dans le projet politique, avec les axes les plus structurants de ce projet.

Elle est réaliste car elle s'appuie sur des études interrogeant la faisabilité technique et financière des projets, fruit d'une hiérarchisation et d'une inscription des crédits en lien avec les capacités financières : elle n'est pas un étalage de vœux mais une feuille de route opérationnelle.

Enfin, elle est dynamique, en ce sens qu'elle a vocation à être confirmée chaque année en fonction de l'avancée des opérations, des évolutions du contexte et des opportunités en matière de financement sur des projets pouvant conduire à en avancer dans le temps ou même à en introduire de nouveau.

Avec le nouveau déploiement des effets de la réforme de la fiscalité locale, la ré-interrogation des capacités financières du territoire après l'adoption d'une première feuille de route financière décrite dans le DOB 2021 est en cours. La prospective financière est en cours d'actualisation et permettra une revoyure de la présente PPI dès le début d'année prochaine. Le montant des investissements visé est aujourd'hui de 20 M€.

Afin de permettre le pilotage de cette PPI sur le mandat, en s'affranchissant en partie du cadrage annuel du budget, le mécanisme des autorisations de programme/crédit de paiement (AP/CP) sera proposé à l'automne : les AP/CP sont votés par investissement ou opération, représentant la totalité des crédits de l'opération (autorisation juridique et financière de lancer l'opération) et une proposition/autorisation de plafond de crédits budgétaires à dépenser chaque année.

Tant le débat sur l'autorisation initiale que le suivi chaque année permettra un contrôle budgétaire accru de l'assemblée délibérante sur chaque opération.

## **I – La cible financière**

La cible financière arrêtée est de 20 M€ par an.

## **II – Les premiers éléments de la PPI**

Si la PPI sera formellement présentée au cours de la séance du conseil municipal, quelques éléments peuvent déjà être mis en exergue.

### **Budget principal**

Sur le budget principal, la cible de 20 M€ annuelle est atteinte, les derniers ajustements sont en cours.

Les crédits liés à l'aménagement de l'espace public et des mobilités représentent 67 M€, 28 M€ au titre de l'entretien et du renouvellement des voiries, éclairages, jardins, ouvrages d'art et 37,38 M€ au titre des crédits structurants dont la mobilité cyclable (6 M€ sur le mandat), de nombreux accompagnements de développements urbains (accompagnement PC), la sécurisation des abords des écoles, la participation à l'aménagement de la zone de l'eau blanche dans le périmètre grande salle (5M€)...

La construction des Halles de Moulin aux ducs est prévue pour 6 M€.

L'hôtel des solidarités a une enveloppe de 6 M€ pour la rénovation des locaux visés en remplacement des locaux de l'EHPAD.

Les premiers éléments du schéma directeur des bâtiments scolaires apparaissent en complément des crédits récurrents pour une somme de 9 M€.

En matière de culture, une enveloppe de près de 14 M€ est retenue, entre crédits récurrents (3,5 M€) et crédits structurants dont le pôle Max Jacob (4,2 M€).

En matière de sport, une enveloppe de près de 10 M€ est prévue dont la cité sportive de Penvillers, le Skate Parc ou encore les tennis...

Les crédits de maintenance des bâtiments et notamment de rénovation énergétique sont importants (38,5 M€) que ce soit sur du neuf (Providence pour 6,5 M€) mais le plus souvent rénovation/réhabilitation.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le projet de PPI.